



MARGNY-lès-Compiègne



PROJET

D'ETABLISSEMENT

S O M M A I R E

L A S T R U C T U R E	P A G E 3
P R O J E T S O C I A L	P A G E 4
P R O J E T E D U C A T I F	P A G E 8
P R O J E T P E D A G O G I Q U E	P A G E 12

Chers Parents,

Nous sommes à votre entière écoute et vous remercions pour votre participation active afin d'améliorer le quotidien de nos enfants.

Merci pour votre collaboration,

L'équipe du Multi-Accueil.

L A S T R U C T U R E

NOM ESPACE PETITE ENFANCE-FAMILLES
Multi-Accueil « Les Petits Pieds »

ADRESSE 62, Rue Molière
60280 MARGNY-Lès-Compiègne

TELEPHONE ☎ 03.44.86.81.43

DATE D'OUVERTURE 1^{er} septembre 2008

GESTIONNAIRE Mairie de MARGNY-Lès-Compiègne
Service Enfance Education et Jeunesse
117, Avenue Octave Butin
60280 Margny-Lès-Compiègne
☎ 03.44.90.73.00

NOM DE LA DIRECTRICE Madame Annie PLESSIER
Educatrice de Jeunes Enfants

AGREMENT ACTUEL

Date Agrément du 31 octobre 2018

Capacités et caractéristiques 32 places :
- 27 enfants en accueil régulier
- 5 enfants en accueil occasionnel

Accueil pour les enfants âgés de 2 mois à 4 ans, du lundi au vendredi de 8 à 18 heures.
Capacité d'accueil limité à 27 places chaque jour de 17 à 18 heures.

I) L'ENVIRONNEMENT

❖ Le territoire concerné

Le projet concerne l'ensemble de la Commune de MARGNY-Lès-Compiègne ; cette dernière faisant partie de l'Agglomération de la Région de Compiègne (22 communes et 82 016 habitants – INSEE 2014).

❖ Ses évolutions

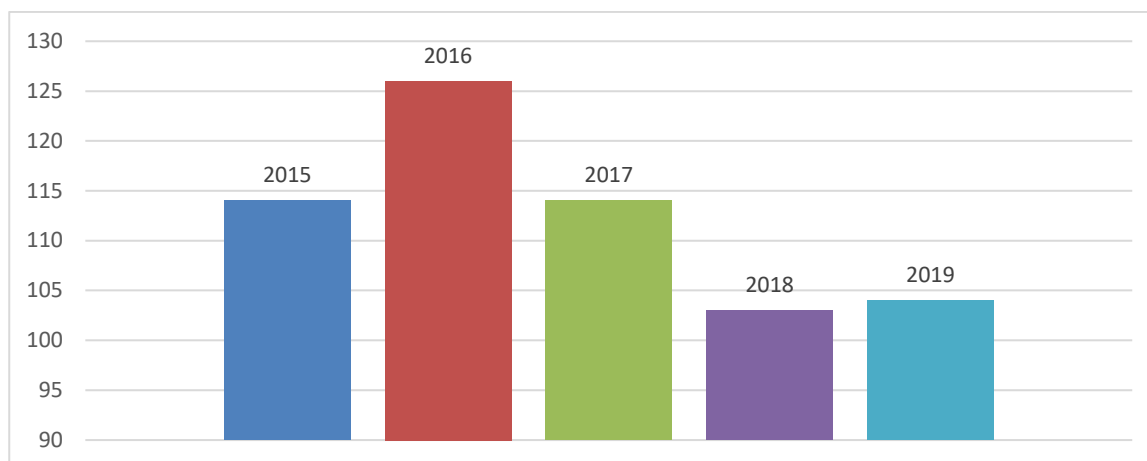
La commune de Margny Les Compiègne connaît depuis plusieurs années un accroissement de sa population (de 5625 habitants en 1990 à 8186 habitants au 1er janvier 2016 (source : INSEE). Les projets immobiliers naissants pourraient porter ce nombre à 9000 habitants d'ici quelques années, 8 200 personnes se sont déclarées comme habitants permanents lors du recensement de la population qui a eu lieu début 2018, 137 logements ont été recensés comme logements occasionnels, c'est-à-dire que ceux-ci sont occupés la semaine, aussi 260 logements sont vacants et pourraient représenter 500 personnes selon l'INSEE.

Les prévisions en matière de construction :

- En 2020-2021, le projet de la rue Jean Jaurès offrira 45 logements collectifs par un bailleur social.
- L'aménagement de la 2ème tranche du quartier de la Prairie devrait voir aussi le jour d'ici quelques années, cela engendrera plus de 400 logements.
- A long terme, le quartier de la gare est amené à se transformer en pôle d'échange multimodal avec 400 logements (répartis entre Margny-Lès-Compiègne et Compiègne) et du tertiaire.

Soit au total, près de 850 logements supplémentaires.

❖ Evolution des naissances au cours des 5 dernières années



❖ Caractéristiques socio-économiques de la population

Cité de vieille tradition cheminote, la Ville de MARGNY-Lès-Compiègne a vu sa population croître et se transformer aux rythmes des programmes immobiliers. La collectivité a fait le choix de la mixité sociale en proposant à la vente ou à la location des logements destinés à accueillir des catégories socioprofessionnelles de type « classes moyennes ».

❖ Situation de l'emploi et de la formation

En 2015, le taux de chômage était de 13,7% (INSEE 2017)

1) ZAC du pôle de développement des Hauts Margny

Développement d'un pôle excellence axé sur la formation :

- Centre Défense de la 2^{ème} Chance,
- Pôle Formation (centre AFPA)

Création de villages actifs,

- Implantation de nouvelles entreprises : - société ATMR
- JARDILAND
- TILTMANN France
- EURO MARGNY
- SCI SMCO - COFIML
- REMALOC
- SARL VIRAGES
- Recyclerie
- Jean-Marc Publicité

Réalisation d'un parc de loisirs :

- Maintien de l'Aérodrome,
- Création de deux terrains de football.
- Implantation d'une école de danse (ADRENAL'IN)

Développement d'un pôle événementiel,

- Implantation d'une salle modulable de 2 000 m² pour 3 000 places assises ou 6 000 places debout.

Préservation de l'activité agricole ?

Les nouvelles implantations devraient permettre d'atteindre un effectif global de 300 salariés sur le parc d'activités.

2) ZAC MARGNY La Ville

- Création d'emplois avec arrivée de « POLE EMPLOI » (32 emplois) en 2014, des associations APJMO, « un autre regard », « la nouvelle forge », aménagement d'une boulangerie,

3) Aménagement de la ZAC des deux rives

- Arrivée de deux entreprises (BREZILLON ET CETMEF occasionnant 260 emplois).

❖ Les capacités d'accueil des jeunes enfants sur le territoire concerné

- Le Multi-Accueil est accessible aux personnes handicapées. L'accueil d'enfants handicapés est une priorité pour la municipalité.

- La Protection Maternelle et Infantile dispose de locaux au sein de l'EPEF (Espace Petite Enfance et Famille). Elle y assure une permanence aux familles dans des domaines différents tels que la santé, l'écoute, l'information et l'accompagnement social. Aussi, un atelier « Eveil du tout-petit » est proposé une fois par semaine aux familles.

- Une Crèche Familiale Intercommunale « La Maison des Enfants », au 1er mars 2018, 30 assistantes maternelles agréées sont employées par la structure dont 2 sont en inactivité, soit une capacité de 95 places effectives pour les enfants de 0 à 4 ans.

- 60 Assistantes maternelles agréées sont indépendantes.

- Le Relais Parents - Assistantes Maternelles de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a vu le jour en septembre 2019.

- Les enfants sont accueillis en école maternelle dans l'année de leurs 3 ans. Il n'y a pas d'admission en cours d'année, ni d'entrées progressives.

❖ Les écoles

- 834 enfants sont scolarisés à Margny-Lès-Compiègne, 330 en maternelle et 504 en élémentaire (chiffre rentrée 2020).

❖ Les Accueils de Loisirs, Accueils périscolaires et Pause méridienne

Ces accueils sont confiés à l'association Léo Lagrange Nord Ile de France, dans le cadre d'une délégation de Service Public.

- Un Accueil de Loisirs pour les enfants âgés de 3 à 11 ans, est ouvert les mercredis et vacances scolaires. Les sites d'accueil se trouvent aux écoles Edouard HERRIOT. Ils sont ouverts de 7 heures 30 à 18 heures 30. Un petit déjeuner, un repas le midi et un goûter sont servis à tous les enfants chaque jour de fonctionnement.

- Les accueils périscolaires matin et soir sont mis en place tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi (hors vacances scolaires), dans toutes les écoles, 260 enfants sont accueillis.

- La pause méridienne est mise en place chaque jour scolaire, 450 enfants sont répartis sur 4 restaurants scolaires.

II) LES BESOINS

La demande des familles s'exprime au niveau du multi-accueil « Les Petits Pieds » :

- Les parents sont soit à la recherche d'un moyen de garde ou soit d'un lieu de socialisation pour leur enfant,

- Nous avons beaucoup de demandes en accueil occasionnel à partir du mois de mars pour les enfants qui vont être scolarisés à la rentrée prochaine.

Les besoins sont aussi exprimés :

- A la Crèche Familiale (Demande d'inscription),
- A RAM (Demande de la liste des Assistantes Maternelles Agréées).

PROJET EDUCATIF

I) Motivations & Objectifs

Le Multi-Accueil « Les Petits Pieds », géré par la Mairie de MARGNY-Lès-Compiègne, assure pendant la journée un accueil collectif, régulier ou occasionnel, d'enfants âgés de moins de 4 ans.

L'admission des jeunes enfants en accueil régulier sera décidée, après avis d'une Commission, qui réunira l'Adjointe à l'Enfance, Education et Jeunesse, la Directrice du Multi-Accueil, et la Responsable du service Enfance, Education et Jeunesse ainsi qu'un membre du conseil municipal.

Lors de cette Commission, les dossiers seront présentés anonymement.

Les principaux critères sont les suivants :

- Accueillir les enfants âgés de 2 mois à 4 ans, dont les deux parents sont en activité (activité professionnelle, en formation ou en parcours d'insertion),
- Répondre, en priorité, aux besoins des familles margnotines,
- Favoriser l'accueil d'enfants de parents isolés, de fratrie ou jumeaux, de l'enfant porteur de handicap et/ou de maladie chronique,
- Accueillir les enfants dans un souci d'éveil, de socialisation, de découverte, de préparation progressive à l'entrée à l'école maternelle.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Accompagner l'enfant dans son développement psychomoteur et affectif,
- Favoriser l'autonomie de l'enfant,
- Favoriser le développement du langage,
- Aménager des temps d'activités spécifiques et adaptés.

Pour l'accueil régulier, la structure est ouverte du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures.

Pour l'accueil occasionnel, la structure est ouverte du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

Les repas, goûters et les couches sont fournis par la municipalité, sans coût supplémentaire pour les familles.

La structure applique le barème établi par la C.NA.F. qui verse une aide au gestionnaire.

Le barème est établi sur la base d'un taux d'effort rapporté aux ressources des familles et variable selon le nombre d'enfants à charge (P.S.U.).

Pour les familles n'appartenant pas au régime général (MSA, ...), une convention est conclue avec l'organisme.

II) Définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement

Une rencontre « Parents / Directrice » a lieu lors de l'admission de chaque enfant au sein du Multi-Accueil. Cet échange permet de mieux connaître l'enfant accueilli, de définir ensemble la période d'adaptation et de constituer le dossier administratif.

Pour l'accueil régulier, une visite médicale d'admission pour chaque enfant est organisée par le Médecin rattaché à l'établissement, en présence des parents.

En cas de besoin, les parents peuvent rencontrer le Médecin et/ou la psychologue (un rendez-vous fixé au préalable est souhaité) afin de discuter des éventuelles difficultés rencontrées par l'enfant ou sa famille.

Un panneau d'affichage, à destination des parents, est situé à l'entrée du Multi-Accueil. Il centralise les informations concernant la vie de l'établissement.

Selon les besoins des parents, le personnel encadrant se tient à leur disposition pour évoquer les questions ou difficultés rencontrées vis-à-vis de leur(s) enfant(s). Au cas où le personnel serait indisponible à un moment précis, un rendez-vous peut-être envisagé.

Les enfants sont initiés à la découverte du livre avec l'association « Grandir Ensemble », des conteuses interviennent une fois par mois au sein du multi-accueil. Pour les plus grands, une sortie mensuelle à la médiathèque est prévue. Aussi, des livres sont à la disposition des enfants à tout moment.

Des passerelles avec les écoles et le Service Loisirs Educatifs de la Commune ont lieu pour les plus âgés. Ces passerelles permettent d'accompagner les enfants du Multi-Accueil à l'école et au Centre de Loisirs pour leur prochaine scolarisation.

Des ateliers intergénérationnels sont mis en place tout au long de l'année avec le foyer-restaurant Edith Piaf (pour les plus de 65 ans), la maison de retraite « les Marais » et le centre de loisirs. Ces différentes entités travaillent ensemble sur la semaine bleue, le marché de Noël, le carnaval,

Un travail d'échanges, de soutien et de mise en place de projets autour de l'enfant est effectué en lien avec la P.M.I.

Enfin, soucieuse de favoriser un accueil de qualité pour l'enfant, d'être au plus proche des besoins et attentes des parents, d'y répondre au mieux, les familles sont conviées à différentes réunions et festivités organisées par le multi-accueil, telles que la réunion de présentation, un atelier-débat sur un thème précis, un temps d'échange convivial « la Parentine » une fois par mois autour d'un « petit-déjeuner », la fête de Noël et la fête de l'été. Aussi, les familles sont destinataires d'une newsletter mensuelle avec toutes les informations concernant la structure.

III) Moyens humains

a. Le personnel

Personnel	Qualification	Statut	Durée de travail
Directrice	I Educatrice de Jeunes Enfants	Titulaire	35 heures
Encadrement des enfants	6 Auxiliaires de Puériculture	5 Titulaires et I contractuel	35 heures
	2 C.A.P. Petite Enfance	I titulaire et I Contractuel	35 heures
	I Infirmière	Titulaire	22 heures
Autres	I Infirmière	Titulaire	13 heures
	Agent d'entretien et de restauration	Titulaire	35 heures
	Médecin	Vacataire	3 heures par mois
	Psychologue	Vacataire	1 heure 30 par mois

b. Modalités de coordination interne et externe

La gestion, l'organisation de l'établissement et l'encadrement du personnel sont assurés par la Directrice du Multi-Accueil et ce, par délégation du Maire.

La Directrice travaille en partenariat et sous la responsabilité de la responsable du Service Enfance Education & Jeunesse. Un travail de collaboration est mis en place entre le C.C.A.S., le foyer-restaurant, le centre de loisirs et le Multi-Accueil.

Un travail de coordination est réalisé en lien avec différents élus.

La Municipalité offre à ses agents la possibilité de partir en formation afin de développer leurs compétences professionnelles.

IV) Moyens matériels

Chaque année, un budget propre à la Structure est voté par la Municipalité pour l'achat de matériels éducatifs et l'amélioration des conditions d'accueil de l'enfant et des familles.

Le Multi-Accueil bénéficie également des autres services de la Commune (Les Services Techniques, le Service Informatique, la Médiathèque, ...). L'entretien des locaux est assuré par le personnel des Services Techniques (Entretien du jardin, réparations diverses, fabrication de matériels permettant l'amélioration des conditions d'accueil, ...) et le nettoyage des locaux par une entreprise privée.

PROJET PEDAGOGIQUE

PRÉAMBULE

« Déclaration des Droits de l'enfant » du 20 novembre 1959

Principe 1^{er}

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

Principe 2

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

Principe 3

L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

Principe 4

L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale, il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine, à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

Principe 5

L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

Principe 6

L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de

ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle ; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère.

La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'Etat ou autres pour l'entretien des enfants.

Principe 7

L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents.

L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation ; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

Principe 8

L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

Principe 9

L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit.

L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

Principe 10

L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

INTRODUCTION

Le Multi-Accueil « Les Petits Pieds » sis à MARGNY-Lès-Compiègne (Oise) au 62, Rue Molière.

Cette Structure se situe dans l'enceinte de l'Espace Petite Enfance Familles ; des locaux sont également mis à la disposition de la P.M.I pour assurer des permanences et des ateliers « Eveil du tout-petit ».

Cette proximité permet de favoriser un partenariat en impliquant les professionnels spécialisés dans la petite enfance et la famille ainsi que la mise en place d'aide à la parentalité et d'actions préventives.

Le Multi-Accueil est également amené à travailler en partenariat avec les Services Municipaux tels que la Médiathèque et le Centre Communal d'Action Sociale. Pour son organisation administrative et technique, la structure travaille en concertation avec le Service Enfance, Education et Jeunesse, ainsi que les Services Techniques.

Le Multi-Accueil assure pendant la journée un accueil collectif.

Les enfants, âgés de moins de 4 ans, peuvent fréquenter la structure régulièrement ou occasionnellement.

Cette structure a une capacité d'accueil de 32 enfants :

- ⇒ 27 places en accueil régulier,
- ⇒ 5 places en accueil occasionnel pouvant être transformées en accueil régulier selon les besoins.

Ces places d'accueil sont réparties en 2 sections :

- 10 places dans la section « bébés/moyens »
- 22 places dans la section « moyens/grands »

Une équipe de professionnelles accompagne les enfants dans le quotidien :

- 1 Directrice (Éducatrice de Jeunes Enfants)
- 1 Infirmière
- 6 Auxiliaires de Puériculture
- 2 CAP Petite Enfance
- 1 agent d'entretien et de restauration
- 1 médecin
- 1 psychologue

I) OBJECTIFS

- Soutenir et accompagner l'enfant face à la séparation, ainsi que les parents,

- Respecter le rythme de l'enfant,
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie,
- Favoriser la socialisation,
- Contribuer à l'éveil des 5 sens (Espace ludique).

A) La séparation : Accompagner l'enfant

⇒ Accueil des parents

La Directrice rencontre chaque parent avant l'entrée de l'enfant au Multi-Accueil. Le dossier administratif est constitué, le Règlement de Fonctionnement est présenté au cours de cette rencontre. Une visite de la Structure est effectuée lors de cette rencontre. Elle est, pour les parents, l'occasion d'appréhender la structure dans sa globalité ainsi que son fonctionnement..

⇒ Les transmissions orales et écrites

Les transmissions sont des moments privilégiés entre le personnel de la structure et les familles. Ils permettent de parler de l'enfant quant à son rythme de vie, ses habitudes, ses progrès et son comportement. Elles retracent les moments clés de la journée de l'enfant telles que les repas, les temps de repos, les activités effectuées ; ...

a) Section « bébés/moyens »

Si les parents le souhaitent, un cahier de transmission personnel peut être mis en place, pour chaque enfant en accueil régulier, on y trouve:

- L'heure de la prise du repas, sa composition
- Les temps de repos
- Les changes effectués
- Des informations sur le déroulement de la journée

Ce cahier est confiée en fin de journée aux familles désireuses, et souhaitant apporter des renseignements complémentaires concernant leur enfant.

Pour les autres familles, les informations notés dans un registre collectif de transmission.

Pour les enfants en accueil occasionnel, les informations relatives à l'enfants sont regroupées dans un cahier collectif.

Aussi, un classeur « médical » est présent dans la section, il regroupe le protocole médical, les ordonnances, le PAI de chaque enfant, ainsi que les éventuels soins médicaux apportés à l'enfant pendant la journée.

b) Section « moyens/grands »

Un registre de transmission collectif est mis en place pour tous les enfants (accueil régulier et occasionnel), on y trouve :

- Les transmissions faites par les parents le matin,
- Le déroulement de la journée (Repas, siestes, température, chutes, propreté, ...).

Un classeur « médical » est également présent dans la section, il regroupe le protocole médical, les ordonnances, le PAI de chaque enfant, ainsi que les soins médicaux apportés à l'enfant.

⇒ Adaptation

Elle concerne tous les enfants fréquentant le Multi-Accueil et elle s'effectue en plusieurs étapes :

- **Première étape** : Le (ou les) parent(s) reste(nt) avec leur enfant afin de connaître la Structure, de découvrir le personnel, les autres enfants et préparer en douceur la séparation. Cela permet à l'équipe de connaître petit à petit l'enfant, et de recueillir dans un livret « ma petite histoire » ses habitudes de vie, ses rituels afin qu'un lien puisse se créer entre les enfants et le personnel encadrant. C'est un moment riche en échanges entre le personnel et les parents qui permet de rassurer et de sécuriser ces derniers.

- **Deuxième étape** : L'enfant reste seul une heure ou 30 minutes au Multi-Accueil sous le regard bienveillant et accompagné du personnel. Tout en sachant qu'il est souvent important pour l'enfant d'avoir un lien entre la maison et l'enfant (Doudou, foulard, tee-shirt, couette, ...). Si ce moment paraît trop long à l'enfant, le personnel contacte la famille afin que celle-ci puisse venir le rechercher plus tôt.

- **Troisième étape** : Le temps de présence s'allonge. L'enfant s'adapte au mieux et commence à prendre ses repères à son propre rythme.

En cas d'urgence, la structure est en mesure d'accueillir des enfants sans temps préalable d'adaptation.

⇒ Accueil journalier

L'enfant et le(s) parent(s) sont accueillis par le personnel présent qui recueille les transmissions concernant l'enfant (week-end, la nuit, petit déjeuner, sieste, ...). Cela permet d'établir un lien entre la maison et le Multi-Accueil. A ce moment, le personnel demande aux parents de leur préciser la personne qui viendra récupérer l'enfant et ceci afin de transmettre l'information au reste de l'équipe et permettre également de préparer et rassurer l'enfant dans la journée.

L'accueil peut-être fait dans les bras, autour d'un jeu, sur le tapis selon le désir de l'enfant.

Un petit rituel peut-être mis en place. Ce qui permet à l'enfant d'être rassuré et d'être acteur dans la séparation. (Ex. : L'enfant qui ferme la porte quand le parent s'en va.)

⇒ Mise en place de certains repères

- Etiquettes sur le porte manteau
- Pochettes de rangement
- Casiers
- Lits

Ces repères permettent aux plus grands d'avoir un espace qui leurs appartient et dans lequel ils se retrouvent.

Chaque section dispose d'un hall d'accueil équipé de patères qui permet aux parents d'avoir un espace où ranger les affaires personnelles de leur(s) enfant(s). De plus, les enfants accueillis en régulier disposent d'un casier.

⇒ Mise en place des salles

Les pièces de vie sont préparées et installées, tous les jours, pour accueillir les enfants dans un lieu sécurisant et agréable.

B) Respect du rythme de l'enfant

Il est important d'être à l'écoute du rythme de chaque enfant pour son confort, sa sécurité, son développement harmonieux et son intimité.

L'enfant en tant qu'être humain a le droit au respect.

Selon Virginia Hendersen et, d'après sa pratique et son observation en tant qu'infirmière, elle a classé les besoins fondamentaux de chaque être humain :

- Respirer,
- Boire et manger,
- Eliminer,
- Se mouvoir,
- Dormir, se reposer,
- Se vêtir et se dévêtir,
- Maintenir la température du corps,
- Etre propre et soigné(e),
- Eviter les dangers,

- Communiquer avec ses semblables,
- Agir selon ses croyances et ses valeurs,
- S'occuper en vue de se réaliser,
- Se recréer, se divertir,
- Apprendre.

Le rôle de l'équipe, tout au long de la journée, est de veiller à ce que les besoins et les rythmes de chaque enfant soient respectés et satisfaits.

⇒ Le sommeil

Suivant les âges, les besoins en sommeil sont différents (Heures, durées, rythmes d'endormissement). Dans les dortoirs, la température est de 19°C.

Les signes de fatigue sont aussi pour l'adulte un repère pour coucher l'enfant (Pleurs, frottement des yeux, ...).

Dans la section « bébés/moyens », un dortoir équipé de lits à barreaux sécurisés permet aux enfants de se reposer dans de bonnes conditions. Les bébés sont couchés selon leurs besoins et rythmes de sommeil.

Dans la section « moyens/grands », le dortoir permet d'accueillir 11 enfants, il est équipé de couchettes près du sol, celles-ci permettent aux enfants d'être autonomes et de se lever lorsqu'ils le souhaitent. Une des salles d'activités est transformée en salle de repos pour les plus grands.

En général, les plus grands font une seule sieste dans la journée, mais en cas de besoin, ils peuvent être recouchés plusieurs fois.

Un adulte est présent pendant la sieste pour rassurer l'enfant et intervenir en cas de besoin (toux, cauchemar, perte du doudou, réveil, ...).

⇒ Le repas

Le repas est un besoin vital mais est aussi un moment de plaisir, d'échanges, de convivialité et d'apprentissage. Les repas et goûter sont fournis par la municipalité. Ils sont soit pris dans des salles réservées à cet effet, ou dans le jardin réservé à la structure.

○ Les bébés : Les repas (Biberon ou repas à la cuillère) sont pris individuellement avec un adulte et en fonction du rythme de l'enfant.

○ Les moyens : Les repas peuvent être pris individuellement ou en groupe selon l'évolution de l'enfant. Une cuillère est laissée à l'enfant afin de favoriser l'autonomie.

○ Les plus grands : Les enfants se lavent les mains avant le repas (importance de l'apprentissage de l'hygiène pour les enfants). Ils prennent leur déjeuner dans les salles repas à une place fixe s'ils le désirent. Il a été remarqué que certains enfants aimaient s'asseoir toujours à la même place. Les repas sont servis dans des assiettes-plateau avec à disposition une cuillère et/ou une fourchette (pour les plus grands). L'enfant peut aussi découvrir son repas sensoriellement (toucher, goût, bruit, ...), il peut manger avec ses mains.

Le changement d'alimentation est laissé à l'initiative des parents.

Boire est également un besoin vital. Le personnel encadrant propose aux enfants de l'eau plusieurs fois par jour.

⇒ L'acquisition de la propreté

a) Les changes

Les enfants, portant une couche, sont changés après chaque repas ainsi qu'au lever de la sieste et en fonction de leur besoin.

Ce moment permet un échange individuel avec l'enfant (face à face adulte-enfant), l'intimité de chaque enfant est respecté au maximum.

Selon Daniel Sibertin-Blanc et Colette Vidailhet, l'acquisition de la propreté est soumise à l'influence conjointe de la maturation physiologique du développement physique et de l'éducation. Vers 1 an, les connexions avec les centres cérébraux transforment peu à peu la miction en acte conscient et volontaire.

L'initiative en revient à l'enfant, un échange par rapport à l'acquisition est fait avec les parents au moment des transmissions (comment cela se passe à la maison, ...).

b) La propreté

Les enfants sont encouragés à enlever leur couche pour être autonomes et acteurs dans leur nouvelle acquisition et aller sur les toilettes. En général, l'enfant enlève sa couche, la met à la poubelle et il est incité à se laver seul.

Les WC sont adaptés, des séparations entre les toilettes ont été posées afin de respecter l'intimité de chaque enfant et du papier toilette est à leur disposition. Pour ceux qui ne souhaitent pas utiliser les WC (peur de la perte, WC froid, peur de la chasse d'eau...), un pot est à leur disposition.

L'enfant est libre et décide du moment où il ira sur les toilettes.

⇒ Les jeux libres

La structure est aménagée en 2 sections selon les âges et les besoins des enfants :

I) Section « bébés/moyens »

- La salle d'accueil modulable en 2 espaces est composée :
 - Une borne d'accueil,
 - Un coin repos,
 - Les jeux d'imitation et symbolique (poupée, voiture, dînette, coin cuisine,...),
 - Un espace motricité (toboggan,)
 - Un espace repas aménagé,
 - Jeux de constructions (Legos, clipos, ...),

2) Section «moyens/grands »

- La salle d'accueil est composée :
 - Un coin repos associé à un coin lecture (Développement de l'imaginaire et du langage),
 - Un espace motricité (toboggan, ...)
 - L'espace jeux éducatifs et jeux de constructions (Legos, clipos, ...),
 - Les jeux d'imitation (poupée, voiture, dînette, déguisement...),
 - une salle d'activité (jeux éducatifs, jeux d'imitation,),

Les 2 sections ont également accès au jardin réservé à la structure, des vélos, porteurs, etc .. sont mis à la disposition des enfants.

Tous ces espaces sont organisés pour permettre à l'enfant de se construire, de grandir et de prendre du plaisir tout au long de la journée.

⇒ Les activités organisées

Nous proposons, tout au long de la journée, des activités plus dirigées en fonction de l'âge des enfants et de leur désir.

- Ateliers de peinture aux doigts ou éponges ou rouleaux,
- Collage, gommettes,
- Dessins, feutres, craies, crayons,
- Ateliers graphisme,
- Ateliers chant, lecture, marionnettes, comptines,..., sont régulièrement mis en place. Nous demandons aux enfants de se regrouper toujours au même endroit ; repère important pour les enfants et sécurisant.
- Atelier psychomotricité : jeux d'eau, parcours, manipulation, danses, rondes, plaques sensorielles, tunnel, cuisine, ...

Ces moments favorisent la communication, le partage, le plaisir et le respect des consignes. C'est un temps convivial et chaleureux.

Plusieurs projets (jardinage, passerelle multi-accueil – école / multi-accueil – centre de loisirs, médiathèque, ateliers et rencontres intergénérationnels, cuisine, projet inter-crèche,...) sont mis en place.

C) Développement de l'autonomie

Les pièces de vie ont été aménagées en fonction des besoins et des âges des enfants ainsi que le choix du matériel, des meubles, des jouets (courir, sauter, se reposer, ...).

Nous avons mis en place des repères symboles que l'enfant retrouve tout au long de la journée (porte manteaux, casiers, ...). Le mobilier et les jeux sont toujours à la même place, le rangement est effectué en milieu de journée et chaque soir pour que l'enfant puisse retrouver à tout moment de la journée le jeu ou jouet dont il a envie (repère et sécurité pour l'enfant).

L'enfant découvre par lui-même et joue en fonction de ses besoins et de ses envies. Les bébés sont posés au sol sur un tapis avec des jeux et/ou jouets adaptés. Ils peuvent ainsi découvrir librement l'espace, évoluer en toute sécurité et à leurs propres rythmes.

Toute notre réflexion s'articule autour de l'observation, de l'écoute puis de la proposition .Ex. : Envie de se défouler, jouer dehors, construire (Legos, clipos, ...).

Nous laissons l'initiative (repas, acquisition de la propreté, le déshabillage, l'habillage, ...) à chaque enfant afin de lui permettre d'aller vers l'autonomie et la confiance en soi.

D) Favoriser la socialisation

Selon Françoise Dolto, « Tout groupe humain prend sa richesse dans l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences ».

Le Multi-Accueil est un lieu d'accueil pour les enfants et de rencontres pour les parents. C'est l'occasion pour l'enfant de découvrir l'autre, d'apprendre à vivre en collectivité, d'introduire le respect des limites et consignes pour pouvoir vivre ensemble. La rencontre avec l'autre passe aussi par l'ouverture sur l'extérieur.

Les projets tels que la sortie à la Médiathèque, les passerelles avec les écoles et le centre de loisirs, les activités intergénérationnelles, etc... sont des outils pour favoriser la sociabilisation des enfants.

Le respect de certaines habitudes culturelles nous semble essentiel au développement de l'enfant et à son bien-être personnel. Les diversités culturelles sont des ouvertures enrichissantes pour le personnel encadrant et les enfants.

Les enfants, porteurs d'un handicap ou d'une maladie accueillis au sein de la Structure, apportent un enrichissement personnel aux enfants et à l'équipe. Ils véhiculent un regard positif sur la vie en communauté.

E) Le Multi-Accueil : Espace ludique - Eveil des 5 sens

Le jeu est une notion centrale de l'œuvre de Winnicott. Il considère que l'enfant est capable de jouer et, que cette capacité revient à se questionner « Ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue ».

Le jeu n'est pas selon lui uniquement le reflet des représentations internes de l'enfant mais témoigne aussi de l'impact de l'environnement sur son développement.

Tout au long de la journée, l'équipe essaye de proposer aux enfants des activités variées (Chants, construction, histoire psychomotricité, graphismes, aller jouer dans le jardin, dînette, jeux d'imitation, marionnettes, ...) dans le but que l'enfant puisse jouer, prendre du plaisir, explorer, s'épanouir, prendre conscience de son corps.

Le « jeu » fait partie prenante de la vie de l'enfant.

L'apprentissage se fait par le jeu et la répétition du jeu. La notion de plaisir reste primordiale.

II) Les parents et la Structure

⇒ Accueil personnalisé

Les parents souhaitant inscrire leur enfant au Multi-Accueil, soit en accueil régulier ou occasionnel, sont reçus par la Directrice. A la suite, les parents sont invités à visiter la structure et à rencontrer l'équipe.

Au cours de cette rencontre, le dossier administratif est réalisé, une présentation du règlement de fonctionnement est faite, et les questions que les parents souhaitent aborder sont discutées.

C'est un moment important, c'est le premier contact avec le Multi-Accueil (A cette occasion, les parents ont besoin d'exprimer leurs peurs, l'appréhension qu'ils ont de laisser leur enfant). Cette première approche est souvent le premier maillon de la confiance qui s'installera entre l'équipe et les parents par la suite.

⇒ Accueil d'un enfant porteur d'un handicap et/ou d'une maladie chronique

L'accueil d'un enfant porteur de handicap et/ou de maladie chronique revêt un caractère prioritaire pour la structure.

La commission étudiera la situation de l'enfant au regard de l'importance de son handicap et prononcera son avis selon les disponibilités en fonction du Multi-Accueil.

Si l'admission est prononcée, une rencontre sera prévue avec les parents, la Directrice, le Médecin rattaché à l'établissement et la personne référente de l'enfant au sein de la structure afin de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé.

A la suite, une réunion avec l'équipe est organisée afin de discuter des conditions d'accueil de l'enfant, les interrogations du personnel et les attentes des parents. L'équipe est formée et favorable à l'accueil de cet enfant, sa venue ne pourra être que bénéfique pour le groupe et le personnel encadrant.

⇒ Adaptation de l'enfant

Pour chaque enfant qui est accueilli dans la structure, un temps d'adaptation est prévu. Au début, le parent reste avec son enfant, ce temps permet à l'enfant et au parent de découvrir les lieux et de connaître l'équipe. Puis le parent laisse son enfant pour une durée d'une heure ou 30 minutes, ce temps augmente progressivement afin que l'enfant s'habitue en douceur.

⇒ Possibilité pour les parents de rencontrer l'équipe

Les parents, qui souhaiteraient rencontrer un membre de l'équipe pour parler de son enfant, ou d'un problème, peuvent prendre un rendez-vous. Cet entretien se passe dans le bureau où il est plus facile de discuter en toute tranquillité et dans un espace calme et en toute discrétion.

⇒ Rencontres avec les parents

- Une réunion de présentation est prévue pour présenter le projet pédagogique. Elle permet aux parents de discuter du quotidien de leur enfants, du fonctionnement du Multi-Accueil. Ce moment doit être l'occasion de pouvoir avoir un échange constructif parents-professionnels ou professionnels-parents permettant d'améliorer l'accueil des enfants.

- Un atelier-débat est organisé une fois dans l'année, le ou les thèmes abordé(s) sont choisis par l'équipe en fonction de la demande des parents (alimentation, acquisition de la propreté, ...).

- « La Parentine » est un temps d'échange convivial, mis en place une fois par mois autour d'un « petit-déjeuner ».

- La fête de Noël et la fête de l'été.

⇒ Informations aux familles

- Une newsletter est envoyée tous les mois aux familles. Elle contient les menus, les sorties prévues et diverses informations relatives à la vie de structure.

III) Le Multi-Accueil, Centre de formation

En concordance avec la Municipalité, la Structure favorise l'accueil des stagiaires et des apprentis (CAP Petite Enfance, Auxiliaire de Puériculture, Educatrice de Jeunes Enfants, Infirmière, ...) afin

de leurs permettre d'acquérir et/ou de développer des connaissances dans le domaine de la Petite Enfance.

Ces rencontres peuvent être source d'enrichissement pour l'équipe encadrante et inversement.

CONCLUSION

L'objectif de l'équipe est d'accueillir l'enfant et sa famille avec respect et de proposer à cet enfant, un environnement sécurisant qui lui permet d'avancer, d'évoluer et de progresser vers demain. Le personnel se doit de porter un regard bienveillant sur chaque enfant.